



Conseil Municipal des Enfants de la ville de Sautron

Procès-verbal de la Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal des Enfants, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Cécile GESSANT, Maire.

Etaients présents : Tess ANGUIL WOIMANT, Tessa DUBOSC, Ethan DUJARDIN, Adrien GIRAUDEAU, Léon JARRY, Constance LE CALVÉ, Raoul LEGER, Antoine MANSUY, Ugo PINEAU, Lilouan PIVRON, Camilia POIRIER COUTANSAIS, Alya REKIK, Tom ROUSSEL, Lucas SANCHEZ ROSIER, Madeleine WACH

Etaients également présents : Mesdames Fanny DIONIZY et Dominique OLLIVIER, conseillères municipales en charge du Conseil Municipal des Enfants, Jason THEZENAS, Coordinateur Enfance Jeunesse, Adèle COUTAUD, Directrice de l'Accueil de Loisirs Croc Loisirs, Justine FERREIRA, Directrice de l'Accueil de Loisirs Dream Team, Roselyne RICAUD, Responsable du Pôle Famille.

Madame GESSANT accueille les enfants et dit être très honorée de procéder aujourd'hui à la 5ème installation du Conseil Municipal des Enfants. Elle félicite les enfants de leur élection et les remercie pour leur engagement. Elle est certaine que les enfants, par leur dynamisme et leur imagination, vont contribuer à faire de ce Conseil Municipal des Enfants un lieu d'échanges au service de Sautron. Ce conseil doit devenir également un véritable lieu d'apprentissage, de découverte de la démocratie et de la citoyenneté. Il doit permettre aux enfants de mieux connaître leur territoire et d'améliorer le quotidien par la réalisation de projets concrets.

Madame GESSANT rappelle aussi que les enfants auront à discuter, échanger, partager des idées, LEURS IDEES. Les échanges devront toujours se faire de manière courtoise et dans le respect de l'opinion de chacun et sans contrainte.

Madame GESSANT remercie les élus et les animateurs et agents de la Ville qui s'investissent auprès des enfants

Madame GESSANT propose aux enfants de faire un tour de table pour que chacun puisse s'exprimer sur son élection et ses projets.

Madame GESSANT laisse ensuite la parole à Jason THEZENAS.

Jason rappelle quelques points importants du règlement :

- ⇒ La durée du mandat : 2 ans
- ⇒ Le nombre de réunions plénières (conseil Municipal) : 2 par an
- ⇒ Le nombre de réunions de Commissions : 3 par an

Il est précisé que les réunions auront lieu de préférence dès 17 h pour permettre aux enfants de prendre un goûter et de commencer ensuite leurs travaux.

N'ayant pas d'autres questions à l'ordre du jour, Madame GESSANT remercie chaleureusement les enfants pour leur participation à cette première réunion.

Fait à Sautron, le 13 décembre 2023

Le Maire,



Marie-Cécile GESSANT